

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-639

présenté par

M. de Mazières, M. Hetzel, M. Kert, M. Scellier, Mme Nachury, M. Maurice Leroy, M. Larrivé,  
M. Sermier, Mme Genevard et M. Salles

-----

**ARTICLE 29****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	0
Création	0	1
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<b>TOTAUX</b>	1	1
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose de transférer un euro de l'action 2 (soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts plastiques) du programme 131 (création) pour abonder le

financement de l'action 1 (soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle) du programme 224 (transmission des savoirs et démocratisation de la culture).

En effet l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) doit ouvrir un deuxième site à Versailles afin de redéployer son projet pédagogique global.

Il s'agit notamment d'expérimenter de nouvelles formes de sélection et de recrutement des étudiants en particulier en première année, au niveau national et international qui permettent d'allier exigence et ouverture à une plus grande diversité sociale, culturelle et géographique.

Ainsi le projet d'installation à Versailles vise à créer une filière publique d'accès aux écoles supérieures d'art dans un but de diversification et de mixité sociale des étudiants. Cela permettrait aussi de favoriser l'accès d'étudiants étrangers trop peu nombreux actuellement à l'école.

L'ENSAD célébrant le 250<sup>ème</sup> anniversaire de sa création, son installation à Versailles permettra de renouer avec la tradition des arts décoratifs de la ville, d'y insuffler modernité et innovation avec tous les développements économiques possibles et de positionner la création et les savoir-faire français au niveau international.

Pour ce faire, des travaux d'aménagement intérieurs doivent être réalisés dans celle des deux ailes de la Grande Ecurie qui accueillera les premières activités (pour un coût estimé à 3,2 millions d'euros), qui nécessitent un financement complémentaire du ministère : en 2017, il devrait être de 3,5 millions d'euros pour couvrir ces travaux et une partie de la dotation d'équipement.